



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles de formation

Question écrite n° 37283

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la classe préparatoire intégrée de l'école nationale supérieure de la police. Il la prie de bien vouloir lui faire connaître le bilan actuel de ce dispositif depuis sa création.

Texte de la réponse

La promotion de l'égalité des chances dans la police nationale représente un enjeu de première importance. La police doit être à l'image de la société et constituer l'un des moteurs de l'intégration sociale. Il importe donc qu'à mérites équivalents, elle accueille dans ses rangs tous ceux qui partagent la motivation, le désir et les capacités de travailler à garantir la sécurité des Français. S'inscrivant dans cette politique de promotion de l'égalité des chances, la classe préparatoire intégrée (CPI), créée en 2006, vise à faciliter l'accès au concours externe de commissaire à des jeunes, qualifiés, motivés, méritants et issus de milieux sociaux défavorisés. Elle propose une formation intensive et adaptée dispensée au sein de l'école nationale supérieure de police (ENSP) en liaison avec l'université, qui permet à ces jeunes de se présenter au concours de commissaire et à d'autres concours administratifs, avec pour objectif de les aider à intégrer la fonction publique de l'État à un haut niveau de responsabilité. Cette mesure rejoint le partenariat conduit en Île-de-France avec l'éducation nationale pour aider des jeunes gens à se préparer au concours de gardien de la paix. Le bilan, positif, s'établit à ce jour comme suit :

N° CLASSE préparatoire	INTITULÉ DU CONCOURS	NOMBRE de candidats reçus
n° 1, session 2006 Effectif : 13	Commissaire de police	2/6
Ratio CPI n° 1	Autres concours de la fonction publique	8/13
n° 2, session 2006-2007 Effectif : 15	Commissaire de police	3/6
Ratio CPI n° 2	Autres concours de la fonction publique	9/15
n° 3, session 2007-2008 Effectif : 10	Commissaire de police	7

Ratio CPI n° 3	Autres concours de la fonction publique	8/10
----------------	---	------

Au-delà, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et de collectivités territoriales entend continuer le développement des divers dispositifs existants (ADS, programme des cadets de la République-option police nationale, etc.) de promotion de l'égalité des chances.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37283

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10617

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 814